

## 🕒 Le Dr Merry Delabost, inventeur de la douche ? – Dr Feltgen (séance du 8 novembre 2000)

Dans l'édition 2000 du Petit Larousse, ont été sélectionnées les principales découvertes qui ont le plus contribué à changer la vie de l'homme tout au long de son histoire.

Parmi celles-ci, on trouve la douche devenue aujourd'hui si présente dans notre vie quotidienne. Selon les informations données par le Petit Larousse, son invention remonterait à 1872 et serait due au médecin-chef de la prison Bonne-Nouvelle à Rouen.

Cette information, qui suscite la curiosité, m'a amené à me poser deux questions :

- Qui était précisément ce médecin à qui l'on doit une découverte aussi importante ?
- Est-ce bien à lui que revient cette gloire ? Car avant tout, l'invention de la douche n'est-elle pas du même ordre que celle du fil à couper le beurre ? Peut-on attribuer à un homme en particulier le principe de la douche puisqu'il suffit d'une simple pomme d'arrosoir ou d'un réservoir percé pour faire tomber l'eau en pluie sur la tête du baigneur ?

A l'évidence, sa découverte dut être autre et, pour le savoir, il nous faut nous plonger dans le bain de l'histoire.

L'histoire des bains ou des thermes remonte à la plus haute antiquité. On trouve en effet des bains publics déjà perfectionnés dans la civilisation de l'Indus au III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère -1. Quant aux bains de vapeur, utilisant à l'abri d'une hutte de peaux des pierres chauffées puis aspergées d'eau, si répandus dans les civilisations premières, ne remontent-ils pas très probablement à une lointaine préhistoire ?

Mais l'histoire des bains publics semble débiter véritablement en Grèce, au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère avec la pratique de l'entraînement physique -2.

Déjà à Delphes, au Ve siècle avant J.C., les gymnastes avaient la possibilité de prendre, après l'effort, une véritable douche déversée par la gueule de têtes d'animaux sculptées. Mais il s'agissait alors d'eau froide, la plus à même d'aguerrir et de tremper les caractères -3.

Au cours du IV<sup>e</sup> siècle, se développèrent les bains d'eau chaude et de vapeur, accompagnés d'un certain souci de confort et de bien-être mais aussi et surtout du culte de l'esthétisme des corps.

Mais c'est surtout sous l'Empire Romain que les bains connurent leur apogée avec la construction d'établissements thermaux célébrant la puissance de Rome.

Progressivement, la pratique du bain prit le dessus sur l'exercice physique et les thermes se transformèrent en lieu d'hygiène et surtout de plaisir où le baigneur pouvait retrouver, outre les joies de la baignade, l'agrément des réunions populaires, de la libre conversation et le bienfait du délasserment et du repos dans un cadre confortable et luxueux -4. Élément important, ces thermes étaient accessibles à tous car quasiment gratuits.

Rien ne semble jamais avoir été assez beau, assez grand et assez luxueux pour les empereurs romains et une telle surenchère conduisit à des établissements gigantesques telles les thermes de Dioclétien, inaugurés en 300 après J.C. qui pouvaient recevoir plus de 3000 baigneurs sur plus de 150 000 m<sup>2</sup>.

" Avec les thermes, le régime impérial a mis l'hygiène à l'ordre du jour de la Cité et à la portée des masses ; et, dans le décor féerique dont il s'est plu à les encadrer, il a fait des exercices physiques et des soins corporels un plaisir aimé de tous, un délasserment accessible aux plus humbles. "-5

Mais ces établissements suivant la décadence de Rome, furent critiqués pour la légèreté des mœurs qui y régna presque inmanquablement. La religion chrétienne, qui n'y vit que des lieux de péchés les condamna farouchement et l'habitude des bains se perdit peu à peu.

Il faudra attendre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle pour que les bains connaissent un nouveau développement en Europe occidentale.

De retour des croisades, les occidentaux ramenèrent une nouvelle image du bain empruntée aux luxueux établissements qui avaient vu le jour en Orient et, par une autre voie, les bains de vapeur sèche, venus d'Asie et de Russie, se répandirent peu à peu.

Suivant les conseils de médecins réputés, tel Avicenne (Canon de la Médecine, XI<sup>e</sup> siècle), une attention nouvelle est portée à l'entretien du corps. Les hommes et les femmes du moyen-âge semblent, dans le même temps se réconcilier avec les notions de beauté et de séduction.

Ainsi vit-on se développer de très nombreuses étuves publiques avec leurs étuveurs et leurs barbiers étuveurs. Dans certains établissements appelés " cabarets-étuves ", il était possible de se baigner tout en dînant. D'autres services étaient par ailleurs souvent proposés tels épilation, massage, rasage, taille de la barbe, voire même la saignée qui était proposée par les barbiers-étuveurs-chirurgiens.

Il n'était pas rare de proposer dans ce type d'établissement une alcôve avec un lit. C'est ainsi qu'un grand nombre d'étuves tinrent lieu de maison de rendez-vous, voire de lieux de prostitution (bordiaux) plus ou moins tolérés, ce qui fait dire à Nathalie Mikailoff dans son ouvrage sur les " Manières de propreté du Moyen-Âge à nos jours " que l'histoire des bains publics au Moyen-Âge se confond inévitablement avec celle de la prostitution. [-6-7](#)

En dehors des bains publics, il était possible, pour les classes les plus aisées de prendre un bain à domicile, notamment dans le cadre de festivités. Les plus riches possédaient une véritable salle de bains avec baignoire et parfois étuve. Les autres utilisaient une " étuve de chambre ", c'est à dire une cuve mobile entourée d'un rideau et installée dans la chambre à coucher. [-8](#)

Mais cette hygiène n'empêchait pas les hommes et les femmes du Moyen-Âge d'être les hôtes permanents d'une foule de parasites : puces, poux, gales et morpions étaient le lot quotidien et étaient acceptés comme la conséquence quasi inévitable d'un dérèglement interne des humeurs corporelles. Les régimes, bien plus que les bains semblaient pouvoir lutter efficacement contre ces vermines.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, des mesures furent prises pour séparer les sexes au sein des établissements de bains publics. La règle de l'alternance s'imposa donc, à Rouen comme ailleurs, réservant certains jours pour les femmes et d'autres pour les hommes. [-9](#)

Mais la lutte contre la débauche, jointe à la volonté d'agir efficacement contre les épidémies, va sonner le glas de ces pratiques hygiéniques et sensuelles.

Dés le début du XVI<sup>e</sup> siècle, il est conseillé de fuir étuves et bains pour se préserver de la peste. C'est ainsi qu'à Rouen, la fermeture des étuves fut ordonnée en 1510. [-10](#)

Plus que la promiscuité, c'est le rôle délétère joué par l'eau qui est mis en avant. Celle-ci, en effet, agirait sur les pores de la peau, les laissant dangereusement ouvert sur l'air extérieur et ses pestilences. Mais c'est aussi un flux inverse qui laisse craindre la fuite des vigueurs corporelles, débilisant ainsi l'organisme. Ainsi le médecin rouennais JOUYSSÉ pouvait-il écrire en 1668 que le risque était d' " *ouvrir les portes au venin de l'air et de le boire à pleines coupes* ". [-11](#)

Cette crainte de l'eau perdura durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle où le bain, toujours exceptionnel, resta entouré de mille précautions. A cette époque, pendant laquelle les pratiques de propreté persistaient, c'est la toilette sèche qui était à l'honneur. Elle consistait à décraquer sans laver en s'essuyant avec un linge et à utiliser du parfum pour lutter contre les odeurs corporelles.

Mais être propre à l'âge classique, c'est aussi et surtout changer de linge. Celui-ci en effet retient transpiration et impureté. En changer, c'est se laver.

Les plus aisés changeaient de linge fréquemment afin de porter un linge toujours propre et parfumé. Ainsi Louis XIV changeait-il de linge deux ou trois fois par jour.

Ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que le rapport au bain commença à changer. Deux pratiques s'opposèrent alors : celle raffinée et lascive du bain chaud qui devint, pour le mondain, finesse de sens et de goût, et celle plus ascétique du bain froid qui renforçait les vigueurs et la résistance corporelles.

A la fin du XVIII<sup>e</sup>, cette distinction viendra opposer deux classes sociales avec d'un côté une noblesse qui s'affaiblit, le bain chaud étant comme le marqueur d'une classe décadente, et de l'autre, une bourgeoisie montante, trouvant sa force dans des pratiques d'austérité, représentées par le bain froid.

A cette époque, et avant même le bouleversement révolutionnaire, apparurent les prémices d'une politique de santé publique visant à la puissance des nations et donc au bien-être du peuple. C'est ainsi que la politique se pencha sur l'air et sur l'eau ayant tous deux une grande influence sur la santé des populations. C'est dans ce contexte que se développèrent à nouveau des établissements de bains publics et que de nombreux travaux furent entrepris pour permettre la circulation de l'eau dans les villes. Il faut préciser que la crainte de l'eau avait disparu et qu'au contraire, l'entretien des pores de la peau était réputé favoriser la circulation sanguine et les mouvements internes de l'organisme, aidant ainsi les physiologies du corps.

Au début du XIXe siècle, c'est le rôle respiratoire de la peau qui est mis en avant par les hygiénistes. Nettoyer la surface de la peau assure en effet le bon fonctionnement des échanges gazeux révélés par la nouvelle chimie. Mais si l'eau ne fait plus peur, de nombreux obstacles s'opposent encore à la diffusion du bain.

En effet, celui-ci reste une pratique impudique qui risque de suggérer de mauvaises pensées dans l'isolement de la baignoire. Un autre obstacle, et non des moindres, est la rareté de l'eau qui ne parvient trop souvent au logement que seau par seau.

Ce sera l'œuvre majeure du XIXe siècle que de développer les arrivées et les évacuations d'eau au sein des grandes cités urbaines.

En parallèle à ces réalisations, et après 1850, vont se multiplier et surtout se populariser les bains publics. L'hygiène va ainsi devenir un instrument agissant sur le peuple afin de garantir un véritable ordre moral. Il s'agissait en effet de chasser les vices du pauvre, la saleté n'étant que la "livrée du vice", pour reprendre une expression tirée d'un ouvrage de 1843. [-12](#)

De même, le rouennais A. GUILLAUME, dénonçait-il dans son Catéchisme hygiénique, la saleté comme étant presque toujours un effet de la paresse. [-13](#)

Après l'Angleterre, la France décida donc de soutenir politiquement le développement des bains publics et, plus particulièrement, celui des bains à prix réduits pour la classe ouvrière.

C'est ainsi que " M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir nommé, le 6 novembre 1849, une commission chargée de recueillir en France et à l'étranger tous les documents relatifs aux *moyens de créer dans les grands centres de populations des bains et lavoirs publics*, a présenté à l'Assemblée législative, le 31 mai 1850, un projet de loi portant une demande de crédit de 600 000 francs, pour encourager dans les grandes villes la création d'établissements modèles pour les bains et lavoirs publics à prix réduit. " [-14](#)

La loi fut votée le 3 février 1851 et complétée par la circulaire du 26 février 1851 qui selon ses termes était une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement en faveur des classes laborieuses. Il était demandé aux préfets d'en donner la plus grande publicité possible, y compris dans les communes rurales.

Rouen, dans ce domaine, était une ville en avance par rapport au reste du pays et son exemple est d'ailleurs cité dans le texte de la circulaire.

En effet, dès 1849, un premier établissement de bains et lavoirs publics avait été créé par une société de souscripteurs au 23, rue du Gril [-15](#). Son fondateur était M. de Saint Léger, Ingénieur en chef des mines, conseiller municipal élu en 1848 et membre du Conseil d'hygiène publique et de Salubrité. Cet établissement utilisait les eaux de condensation provenant des machines à vapeur de la filature Durand (Legrand ?). [-16](#)

Un deuxième établissement du même type fut créé en 1850 au 64 de la rue St Vivien. Le premier fut alors réservé aux hommes et ce dernier aux femmes.

Le prix des bains était de 25 cts en 1<sup>ère</sup> classe et de 10 cts en 2<sup>nde</sup> classe. Pour chaque classe, le prix du bain comprenait l'usage d'un grand peignoir blanc à manches qui pouvait même être chauffé pour 5 cts supplémentaires. Les bains étaient donnés dans des baignoires en faïence blanche [-17](#). Ces deux établissements fonctionnèrent plusieurs années mais celui de la rue du Gril disparut assez vite alors que celui de la rue St Vivien existait toujours à la veille de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. [-18](#)

Malgré cette avance, et parce que la rive gauche, où la population ouvrière était nombreuse, ne possédait guère d'établissement balnéaire digne de ce nom, la ville de Rouen décida de répondre à la loi du 3 février 1851 en créant un nouvel établissement de bains et lavoirs publics dans le quartier St Sever. Il était en effet prévu d'utiliser les eaux chaudes produites par les machines à vapeur qui se trouvaient en grand nombre dans ce quartier.

A cette fin, la ville fit l'acquisition de propriétés rue St Julien et demanda à M. de St Léger de rédiger les plans et devis nécessaires à l'obtention de la subvention ministérielle. [-19](#)

Pour différentes raisons, en particulier la mauvaise qualité des eaux qui contenaient des sels en excès et le désengagement de la Société de M. de St Léger, le projet n'aboutit pas. En 1857, le Maire de Rouen, , avait passé un traité avec M. Dénéchaud, Directeur-gérant de la Compagnie générale des bains et lavoirs publics de France, engageant ce dernier à construire à ses frais, risques et périls, un établissement modèle de lavoirs et bains publics, sur une propriété appartenant à la ville, sise rue Napoléon III, à l'angle de la place qui précède la maison de Bicêtre [-20](#). Mais là encore, ce projet ne vit jamais le jour.

La deuxième moitié du XIXe siècle vit d'autres projets aboutir.

En 1853, le Docteur BOTTENTUIT (1806-1879), fonda le deuxième établissement hydrothérapique qui fût établi en France. Il se trouvait situé dans un ancien couvent, au 36 de la rue du Champ des Oiseaux. Il fonctionnait toujours au début du XXe siècle et proposait, couplé à une maison de santé, hydrothérapie chaude et froide ; douches de vapeur, sulfureuse écossaises ; bains russes, massage médical, etc.. [-21](#)  
En 1871, une Société anonyme fut fondée pour établir un établissement de bains et lavoirs publics au 38 de la rue des Brouettes (actuellement rue Louis Blanc dans le quartier St Sever). Il fonctionna jusqu'en 1892.

En 1875, la ville de Rouen possédait donc l'établissement de bains et lavoirs publics pour les deux sexes au 64 de la rue St Vivien, ouvert tous les jours et proposant un bain à 50 centimes pièce, peignoir fourni ; et celui de la rue des Brouettes, proposant quant à lui des bains sans linge pour 35 cts. Il fallait compter 5 cts supplémentaires pour une serviette et 15 cts pour un peignoir.

A cela, il fallait rajouter 3 autres établissements de bains chauds (rue Comédie, Bd Cauchoise et rue Centrale sur l'île Lacroix) ainsi que les nombreux (6 ou 7) bateaux à laver de l'île Lacroix. [-22](#)

C'est à cette époque que le Dr DELABOST débuta ces travaux sur les bains douches et ce long survol historique va nous permettre de mieux situer et de mieux comprendre son œuvre. Mais avant d'aborder plus spécifiquement l'histoire des bains douches, il nous faut maintenant présenter notre illustre confrère.

François-Merry DELABOST naquit à Saint Saire, petite commune du pays de Bray proche de Neufchâtel, le 29 août 1836. Il était le fils de Jean-François DELABOST, instituteur et de Marie-Pélagie TOUSSAINT.

Après avoir fait ses premières études à Neufchâtel, il fut envoyé à Rouen à la pension Guernet frères, Berger et Lévy aîné, située, 2, rue du Petit Maulévrier (devenue la rue de Joyeuse) afin d'y suivre les cours du Collège Royal (devenu Lycée Corneille). Il quitta le lycée en 1857 pour débiter des études de médecine.

En 1862, à l'âge de 26 ans, il était Lauréat du prix Pillore et était nommé interne des hôpitaux.

Le 12 mai 1864, il soutenait avec succès devant la Faculté de Paris sa thèse pour le doctorat en médecine ayant pour objet " les ecchymoses du tégument externe ".

Cette même année 1864, il était nommé professeur suppléant à l'Ecole de Médecine de Rouen et, l'année suivante, chef des travaux anatomiques. [-23](#)

En 1864, il fut également nommé secrétaire-adjoint du comité central de vaccine et médecin-adjoint des prisons de Rouen, au côté du Dr Henri DUCLOS (1824-1870), le poste de médecin chef étant occupé par le Dr VINGTRINIER. [-24](#)

En 1872 le Dr Arthur VINGTRINIER vint à décéder. Logiquement c'est son premier adjoint qui fut amené à lui succéder. Ainsi, le Dr Merry Delabost accédait au poste de médecin chef des prisons de Rouen avec comme adjoints les Drs Quentin et Ballay. Il occupera ce poste jusqu'à sa retraite et, comme nous le verrons, prit particulièrement à cœur cette fonction malgré ses nombreuses autres occupations.

En 1867, le Dr Merry DELABOST fut nommé adjoint à la division médicale de l'hospice général. [-25](#)

A partir de juillet 1878, il assura les fonctions de chirurgien chef en suppléance du Dr Achille FLAUBERT (1813-1882), malade.

En avril 1881, il fut nommé chirurgien chef de la 2e division chirurgicale de l'Hôtel Dieu. En janvier 1883, il fit savoir, dans une lettre de démission, que son état de santé ne lui permettait plus de conserver son poste, il fut alors nommé chirurgien honoraire des hôpitaux. [-26](#)

En 1873 il devint Professeur titulaire de pathologie externe et de médecine opératoire à l'Ecole de Médecine de Rouen, dont il fut le Directeur de 1890 à 1895, succédant au Dr Duménil. Devenu Directeur honoraire, il continua à exercer jusqu'en 1904. Pendant la grande guerre, alors âgé de 78 ans, il offrit ses services pour les soins à donner aux blessés militaires et se rendit tous les jours à l'Hôpital 101 (Ecole Normale d'Institutrices, rue de Lille) où il était adjoint du Dr CERNE. [-27](#)

Il est difficile de citer ici toutes les fonctions qu'occupa le Dr Delabost ainsi que tous ses titres et distinctions. Précisons seulement qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 3 septembre 1893, qu'il fut président de la Société de Médecine de Rouen, de l'Association professionnelle des médecins de la Seine-inférieure, de l'Association des anciens élèves du Lycée Corneille et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (1893).

Ayant perdu sa femme en 1917, le Dr Delabost vint habiter chez son fils aîné, le Dr Emile Delabost, au 76 de la rue Ganterie. C'est là qu'il mourut le 11 mars 1918. Ses obsèques eurent lieu le 14 mars en l'église St Godard de Rouen en présence d'une foule considérable. De nombreux discours furent entendus, en particulier ceux du Dr Brunon et du Dr Cerné. L'inhumation eut lieu au Cimetière de Saint Saire, son village natal. [-28](#)

C'est donc à cette grande figure médicale rouennaise qu'est attribuée la découverte des bains-douches.

Si le développement des établissements de bains publics constitua un progrès indéniable, plusieurs obstacles continuaient à s'opposer à la diffusion des nouvelles pratiques hygiéniques dans les classes populaires. Voici comment le Dr Jules ARNOULD voyait le problème dans ses " *Nouveaux éléments d'hygiène* " publiés en 1881 :

*" Le petit nombre de bains donnés, relativement à l'énorme population ouvrière [d'une ville comme Rouen], prouve qu'il reste difficile de résoudre le problème de la propreté corporelle chez les ouvriers ou chez tout autre groupe peu à l'aise de la population, en cherchant dans la direction traditionnelle du bain en baignoire. Ce procédé sera, nécessairement toujours coûteux et un peu long ; du temps et de l'argent, c'est précisément sur quoi les ouvriers sont obligés de faire les plus rigoureuses économies. La même considération pèse sur les administrations, petites ou grandes, lorsque la bonne volonté leur viendrait de faire quelque chose pour le lavage corporel, régulier, des groupes confiés à leur soins. "*

Dans le dernier quart du XIXe siècle, les hygiénistes se trouvèrent donc confrontés à plusieurs impératifs. Il leur fallait en effet atteindre le plus grand nombre et, en particulier, la grande masse des ouvriers en évitant les investissements trop lourds. Le bain en baignoire se révélait trop long et trop cher pour les ouvriers, entraînant perte de temps et d'argent. [-29](#)

*" Tant que la netteté du bain est essentiellement la netteté du tégument, comme c'est le cas chez les soldats et les ouvriers sains, il est clair qu'on n'a pas besoin d'un hectolitre d'eau et d'une demi-heure d'immersion dans une baignoire encombrante. "* [-30](#)

Il n'est donc plus question d'un espace intime où la propreté se conjugue avec le plaisir. Il s'agit surtout, au moindre coût, d'éviter de gâcher la vitalité et la force de la classe ouvrière. Seuls les établissements publics utilisant le jet plutôt que le bain pouvaient permettre d'atteindre cet objectif, joint à l'éducation sanitaire des masses. Ce fut l'œuvre des bains douches de propreté dont l'invention revient au Dr Delabost.

C'est en 1872, à l'occasion d'une circulaire incitant les directeurs des établissements pénitentiaires à améliorer l'hygiène des détenus [-31](#), que le médecin chef de la prison de Rouen détourna son projet de créer un service hydrothérapique pour proposer la création d'un nouveau système d'ablutions.

Il s'agissait d'accroître la fréquence des bains pour une population de près de 1000 détenus tout en évitant la désorganisation du travail en atelier. Il fallait donc raccourcir la durée des bains et économiser la quantité d'eau pour permettre une hygiène à un coût le plus bas possible. Le Dr Merry Delabost est à ce sujet très clair : *" Il ne s'agit point de procurer aux prisonniers une satisfaction de bien-être "*. Pour eux la propreté est une *" vertu presque inconnue et en tous cas une pratique désagréable "*. Les contraindre à la propreté, c'est en quelque sorte les condamner à une peine supplémentaire. La philanthropie rencontre ici ses limites. Le Dr DELABOST précise en effet *" qu'une bonne hygiène assure et entretient la santé. La santé du détenu permet d'exiger de lui un travail dont le produit diminue d'autant les frais de l'emprisonnement. L'argent consacré à l'amélioration de l'hygiène constitue un capital dont le profit et l'intérêt ne sauraient être contestés. "* [-32](#)

La nécessité des bains à la prison de Rouen était d'autant plus grande que la plupart des détenus étaient employés à des tâches salissantes, en particulier ceux qui travaillaient à l'atelier d'aplatissage de cornes pour en confectionner des boutons : *" les détenus, travaillant nus jusqu'à la ceinture, dans un milieu surchauffé et rempli de poussière, ne tardaient pas à prendre l'aspect de véritables nègres. "* [-33](#)

Le Dr Merry Delabost décida donc de substituer au bain de baignoire la pluie d'eau chaude et proposa donc au Ministre de l'Intérieur, dans un rapport du 30 novembre 1872, de réaliser dans la prison de Rouen un nouveau système de bains.

Grâce au soutien du Préfet, et après avoir été obligé de modifier sa copie afin d'éviter tout contact entre les détenus lors des séances de douches, le Dr Delabost put voir son projet se réaliser dès 1873, pour une dépense totale limitée à 1200 francs. [-34](#)

En voici une description sommaire :

- Une tour renfermait déjà à son rez-de-chaussée une machine à vapeur, à son étage inférieur un réservoir inutilisé de 1200 litres et, à l'étage supérieur, deux vastes réservoirs d'eau froide. La vapeur fut utilisée pour élever la température de l'eau du premier réservoir. Des tuyaux amenèrent l'eau des réservoirs d'eau chaude et d'eau froide dans la pièce où se trouvaient les douches.
- 
- Trois pièces contiguës à cette tour furent également chauffées par la vapeur. L'une servait de salle d'attente, la deuxième comportait 12 compartiments vestiaires permettant aux détenus de s'habiller et de se déshabiller et la troisième contenait six (puis huit dans un deuxième temps) stalles placées les unes à côté des autres et séparées par de simples cloisons en planches. Au dessus de chacune d'elle était une pomme d'arrosoir fixée à l'extrémité d'un tuyau recourbé s'abouchant sur un conduit commun en provenance des réservoirs. Un robinet, placé sur ce conduit, permettait d'établir ou d'interrompre à volonté la pluie d'eau chaude tombant des huit pommes d'arrosoir.
- 

Ainsi donc, en moins de 5 minutes avec des alternatives de suspension et de reprise de la douche et un peu de savon mou, huit détenus étaient-ils correctement lavés pour une vingtaine de litres d'eau chacun au lieu des 200 litres que nécessitait le bain ordinaire.

Ainsi était-il possible de donner le bain-douche chaud et en tout temps à plusieurs personnes simultanément. C'est là l'apport fondamental des travaux du médecin chef de la prison de Rouen.

Dés 1875, dans un article paru dans les Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale, le Dr Delabost recommandait d'étendre ce système à d'autres prisons et aux casernes et concluait ainsi : "*Dans les grands centres de population, dans les cités industrielles, des établissements de ce genre ne rendraient-ils pas également service aux ouvriers, qui, leur journée finie, pourraient en peu de temps et avec une dépense très minime, débarrasser leur corps de toutes les poussières et impuretés dont les travaux les couvrent, souvent au détriment de leur santé ? Les municipalités, les chefs des grands établissements ne pourraient-ils prendre à cet égard une initiative féconde ?*". [-35](#)

En 1881, Jules Arnould allait exactement dans le même sens :

" *Il semble que ce ne soit pas une grande difficulté à surmonter, pour les administrations municipales, que de créer des établissements publics de bains-douches où les ouvriers trouveraient en quelques minutes et contre une rémunération insignifiante, le bienfait d'un lavage complet*", et il émettait le vœu suivant : "*les grands industriels, qui emploient des centaines d'ouvriers des deux sexes feraient un acte d'intelligente sollicitude à l'égard de leur personnel, en leur ménageant des locaux fort simples, vestiaire et salle de bains munie de tuyaux perforés, qu'exige la pratique de ce système ; il y a de la place dans les usines ; on a sous la main l'eau, la vapeur des générateurs pour l'échauffer, la pression. Il ne manque plus que l'exemple donné par quelqu'un.*

*Des installations analogues, fussent-elles encore plus rudimentaires, seraient à désirer dans les communes rurales, en les annexant de préférence aux écoles primaires, en vue d'habituer de bonne heure à la propreté les petits paysans qu'on élève beaucoup trop dans l'horreur de l'eau. Dans beaucoup de villages, il n'y pas une baignoire !*". [-36](#)

Il restait donc à faire bénéficier le peuple du procédé imaginé par le Dr Dalabost en créant des établissements publics de bains-douches. Malgré sa propagation au sein d'autres établissements pénitentiaires et de garnisons, les bains-douches eurent du mal à s'imposer en France alors qu'ils se développaient en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Ce fut à Vienne que s'ouvrit le premier établissement public de ce type en 1887. [-37](#)

Quant à la France, étonnamment, ce ne fut pas à Rouen mais à Bordeaux que se créa, le 13 avril 1892, une société portant le nom d' "*œuvre des bains-douches à bon marché*", présidée par le Maire de la ville et avec Charles CAZALET pour secrétaire général. La devise de cette société était "*propreté donne santé*" et son but était la diffusion des habitudes d'hygiène par la mise à la portée de toutes les bourses des moyens d'obtenir, avec la plus faible dépense d'argent et de temps, la propreté du corps. [-38](#)

Cette société ouvrit son premier établissement quai de la monnaie le 5 janvier 1893. Il remporta rapidement un vif succès, se montrant même rentable pour ses sociétaires. Il est important de souligner ici que ce local du quai de la monnaie porta le nom du Dr Merry Delabost.

Le 10 mars 1898, le même Charles CAZALET fondait, avec l'appui des pouvoirs publics, l' "*Œuvre parisienne des bains douches à bon marché*" sur le même modèle que celle qu'il avait dirigé à Bordeaux. L'inauguration du premier établissement parisien, situé au 49 de la rue de Bretagne dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, fut inauguré le 15 avril 1899 et remporta lui aussi un succès considérable. Il ne ferma ses portes qu'en 1985 ! [-39](#)

Si Rouen fut en retard sur Bordeaux et ne comptait, selon une estimation de 1886, que 200 baignoires pour les 300 000 habitants de la circonscription, le Dr Delabost n'en menait pas moins une véritable croisade ayant pour but de généraliser la pratique des bains par aspersion en France et dans la capitale normande en particulier. " *Tant qu'il existe des infidèles à combattre ou à convertir, une croisade ne doit point cesser. Or la race des infidèles à la propreté n'est malheureusement pas près de disparaître.* " écrivait-il en 1896. - [40](#)

A partir de 1894, un négociant rouennais, grand importateur de charbon, M. François DEPEAUX, se mit en rapport avec le Dr Delabost dans l'intention de créer un établissement de bains-douches destinés aux ouvriers-dockers du port. La Chambre de commerce promit à M. Depeaux de lui concéder, pour le chauffage des bains, la vapeur de la machinerie qui servait à actionner les grues hydrauliques des quais. Mais la ville avait d'autres projets, en particulier celui de créer, avec l'aide de l'ingénieur E. Philippe, un établissement plus ambitieux avec bains, bains-douches et surtout piscine de natation, ce qui retarda l'ouverture de l'établissement sur les quais [-41](#). Finalement les projets de la mairie avortèrent et l'établissement de M. DEPEAUX put voir le jour. Le 31 décembre 1897, un établissement de bains-douches, organisé suivant le système imaginé par le Dr Merry DELABOST, fut inauguré sur le Quai de France à Rouen, au centre même de la partie des rives de la Seine affectées aux manipulations du charbon, et fut ouvert au public le 1<sup>er</sup> janvier 1898. [-42](#)

La création de cet établissement fut suivie, là encore, d'un vif succès, puisque 10 751 baigneurs le fréquentèrent en 1898 et 17464 en 1899. [-43](#)

La fondation François Depeaux n'était pas réservée aux seuls ouvriers du port. Son but, plus général, était de répandre dans le public le goût des pratiques de propreté corporelle. Chacun pouvait y prendre une douche pour le prix modique de 10 centimes, ou de 20 centimes avec savon et serviette compris. [-44](#) L'établissement comportait 20 cabines de douches pour les hommes et 6 cabines pour les femmes. La partie réservée aux hommes et celle affectée aux femmes étaient entièrement séparées et possédaient des entrées distinctes. Après être passé voir le préposé qui reçoit le prix du bain et qui délivre le linge et le savon, le baigneur, entrait ensuite dans une vaste salle peinte en blanc au fond de laquelle on pouvait lire l'inscription : " *Propreté donne santé* ". [-45](#)

Mais, une des préoccupations du Dr Delabost et de la municipalité de Rouen, était de répandre dans la jeunesse la pratique du bain-douche et de permettre plus particulièrement aux enfants malheureux des écoles communales de bénéficier de l'établissement de M. Depeaux, comme c'était déjà le cas à Bordeaux : " *Les Ecoles de Bordeaux*, écrivait avec un excès d'enthousiasme, Jules SIMON dans un article du Journal Le Soir du 13 novembre 1895, *sont comme renouvelées depuis que la douche est devenue une institution scolaire. On y respire un air sain. Les miasmes et les microbes ont disparu, emportant avec eux leur odeur fétide. Saluons par avance l'ère prochaine où toutes les Ecoles de France seront, comme les bains publics de l'antiquité, divisées en deux compartiments, l'un pour l'étude de la grammaire et l'autre pour les bains-douches d'eau chaude.* ". [-46](#)

Dans le but de faire bénéficier ses écoliers d'un tel bienfait, la ville de Rouen décida donc, à la fin de 1898, d'acheter à M. Depeaux mille jetons à 20 centimes, représentant mille douches avec savon et serviette, afin de les distribuer gratuitement aux enfants malheureux des écoles de la ville et à certains clients des dispensaires [-47](#). " *Il y a lieu d'espérer qu'en aidant ainsi une partie de notre population à s'habituer à certains soins de propreté et d'hygiène, on obtiendrait peu à peu une diminution progressive dans le nombre des cas de maladies épidémiques qui font tant de ravages dans notre ville.* ". [-48](#)

Le philanthrope François Depeaux prit sa plume le lendemain de cette décision et annonça : " *Etant moi-même très désireux de voir les élèves de nos écoles prendre l'habitude des bains, je vous informe qu'à partir de ce jour, le bain-douche, pour les élèves de nos écoles -ou bain scolaire- sera de 5 centimes (ou de 15 centimes pour une douche avec savon et serviette).* " et il crut bon d'apporter les précisions suivantes : " *Je crois inutile d'ajouter que l'Etablissement (...) est disposé et tenu de telle façon qu'il peut être fréquenté par toutes les classes de la Société. J'y envoie mes enfants et j'y vais moi-même et je n'ai jamais rencontré que des gens convenables.* " [-49](#)

Il semble que très peu d'enfants fréquentèrent les bains douches de M. Depeaux [-50](#). L'établissement, il est vrai, était assez éloigné du centre ville.

Il nous faut signaler ici une initiative du Dr Emile Delabost, le fils de Merry, qui fit installer des bains-douches en 1899 à l'école maternelle de la rue du Renard dont il était le médecin inspecteur. [-51](#)

Etant donnée l'insuffisance et l'éloignement du premier établissement situé sur les quais, M. Depeaux décida de fonder une société qui organiserait un second établissement dans le quartier St Sever, puis, dans un deuxième temps, sur la rive droite. Le Conseil municipal, qui avait créé une commission spéciale, approuva ce projet dès le mois de juin 1899 en promettant une participation en espèces (25 000 F) et en nature par la mise à disposition d'un terrain municipal dépendant du dispensaire de la rue du Pré Bonne Nouvelle, moyennant un loyer d'un franc par an. La Société, qui prit le nom de " **Société rouennaise des bains en pluie** " fut créée en **juillet 1902**. La convention entre les deux parties fut signée le 26 décembre 1902. [-52](#)

Cette société, créée en collaboration avec le Dr Delabost dont il fut administrateur délégué [-53](#), et d'abord présidée par M. François Depeaux (conseil d'administration du 29 décembre 1902), se voulait " *être avant tout une œuvre de progrès social, d'assainissement et de préservation.* " [-54](#) qui s'engageait à fournir aux enfants de toutes les écoles publiques de Rouen des bains pour le prix très réduit de 5 cts pour la douche simple ou de 15 cts pour une douche avec savon et serviette.

Un premier établissement fut donc ouvert, non loin de la prison Bonne Nouvelle, au 61-63 rue du Pré, qui deviendra par la suite la rue du Dr Merry Delabost. Il comportait 16 cabines de douches dont 8 pour hommes et 8 pour femmes ainsi que 6 cabines spéciales pour les grands bains.

Cet établissement livra 35 250 bains-douches en 1909, 37257 en 1910 et 38454 en 1913, ce qui en fit le plus important établissement de bains publics à Rouen à la veille de la première guerre mondiale. [-55](#) Il n'était cependant pas le seul.

Les archives départementales possèdent en effet des informations relativement détaillées sur ces établissements car, en 1911 le Ministre de l'Intérieur écrivit aux Préfets pour leur demander " *les renseignements les plus circonstanciés sur le nombre et les conditions de fonctionnement des établissements de bains-douches à bon marché dans les communes de leur département* ". Cette même demande fut renouvelée pour l'année 1913. [-56](#)

Ainsi comptait-on en 1910, outre les établissements de M. Depeaux quai Jean de Béthencourt et rue du Pré, plusieurs bains douches annexés à des établissements publics ou privés :

- 3 cabines à l'œuvre Hospitalière de Nuit (1882)
- 8 cabines à la caserne Hatry (1886)
- 6 cabines à l'école primaire de garçons de la rue St Lô (1901)
- 2 cabines à la maison de santé des Sœurs de la Compassion au 22 de la rue d'Ecosse (1900)
- une cabine à la clinique privée du Dr Cornet (1903)
- 16 cabines à la caserne Richepense, rue de Chanzy
- 12 cabines à la caserne Pelissier, rue Bonne-Nouvelle
- 10 cabines au Lycée Corneille (1909)
- 2 cabines à la maison de santé des Dames d'Ernemont, au 7 de la rue d'Ernemont (1907)
- 6 cabines au collège de garçons de l'Institution St Romain au 18 de la route de Neufchâtel
- 

Les vœux du Dr Delabost de voir l'ensemble de la population bénéficier des bienfaits des bains-douches étaient enfin accomplis " *Il n'y pas une hygiène populaire, une propreté populaire -disait-il- ; l'hygiène , la propreté intéressent également toutes les classes de la Société ; et le bain-douche convient tout autant à l'homme du monde qu'à l'ouvrier.* " [-57](#)

En août 1912, eut lieu près de La Haye, la première conférence internationale de bains populaires et scolaires. M. Charles CAZALET, l'un des délégués officiels du Gouvernement français, s'y exprima en ces termes : " *La France est donc en voie de rattraper le temps perdu et de reconquérir, dans le domaine de la propreté corporelle, le rang qu'elle aurait pu, qu'elle aurait dû conserver, si l'idée simple et géniale d'un Français que je suis heureux de saluer ici, de mon vieil ami, le docteur Merry Delabost, l'inventeur du bain-douche en 1872, avait été mise en pratique dès le début par des compatriotes, comme elle l'a été quelques années plus tard en Allemagne et en Autriche, d'où elle est revenue dans notre pays vingt ans après y être née.* "

Ce bel hommage fut complété par le télégramme suivant, adressé par le Président de la conférence, le Dr RUIJSCH, au Dr Delabost qui n'avait pu faire le déplacement : " *Le Congrès a salué avec reconnaissance le père des bains-douches en votre nom prononcé avec respect par M. Cazalet.* " [-58](#)

Après la guerre, la municipalité de Rouen se repencha sur le problème des bains douches, et en particulier sur la difficulté, pour les enfants des écoles de la rive droite de se rendre à l'établissement de la rue du Pré.

Le Conseil municipal décida donc, en 1922, la construction, à l'initiative du Dr Cerné, Adjoint, d'un nouvel établissement de bains-douches situé sur la rive droite, rue Martainville, à proximité de la rue Victor Hugo. [-](#)

A ce propos, M ; le Dr Brunon, répondant à une proposition de M. Germain, déclara : " *Quant à rendre les bains-douches obligatoires, il ne manquerait plus que de les rendre laïques ! Il n'y pas moyen d'obliger les gens à se laver. Il faut leur donner les moyens de se laver : c'est ce que nous faisons.* " [-61](#)

Les crédits furent votés en 1923 – l'année même où le Journal de Rouen consacrait un long article au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'invention des bains-douches par le Dr Merry Delabost [-62](#) – et les travaux purent commencer sous la direction de l'architecte Delabarre. [-63](#)

En septembre 1924, le Dr Née, lors d'une séance du conseil municipal, proposa de donner le nom du Dr Merry Delabost au nouvel établissement de bains douches édifié par l'Administration. Cette proposition reçut une approbation unanime. Mais il fallut attendre plus d'un an pour que ce vœu se réalise et, le 12 novembre 1925, M. Robert Facque, au nom de la Commission des Finances, donna lecture du rapport suivant :

" *Messieurs,*

*Il y a lieu de donner une dénomination aux Bains-Douches scolaires et populaires. Un nom paraît tout désigné, celui du Dr Merry Delabost, qui fut, dès 1872, l'inventeur des bains en pluie.*

*Ainsi l' a pesé la Commission des Finances qui vous propose de décider que les Bains-Douches scolaires et populaires recevront la dénomination " Merry-Delabost ".*

Le lendemain, le Dr Robert DELABOST écrivait au Maire pour lui adresser ses plus vifs remerciements pour avoir ainsi contribué " *à perpétuer le souvenir de l'Inventeur d'un procédé d'hygiène corporelle, né à Rouen et qui a fait le tour du Monde en rendant de signalés services à l'humanité.* " [-64](#)

Nous espérons, par le résultat des recherches que nous venons de vous présenter, avoir également contribué à perpétuer ce souvenir

#### **Note :**

-1 P.M. DUVAL ; La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine ; Hachette ; 1952; p. 293.

-2 F. de BONNEVILLE ; Le livre du Bain ; Flammarion ; 1997; p.20.

-3 F. de BONNEVILLE ; Le livre du Bain ; Flammarion ; 1997; p.20.

-4 P.M. DUVAL ; La vie quotidienne en Gaule ; ; p. 295.

-5 J. CARCOPINO ; La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire ; Hachette ; 1939 ; p.294.

-6 N. MIKAILOFF ; Les manières de propreté du Moyen-Âge à nos jours ; Maloine ; 1990 ; p.12.

-7 R. DELABOST dans sa thèse sur la propreté corporelle (Rouen, Lecerf, 1899 ; p. 54) cite à ce propos Ch. De Beaurepaire : " A Rouen, au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, les étuves étaient en grand nombre, et plusieurs étaient devenues des lieux de débauche, à ce point qu'on dit comme reproche, dans un acte du baillage de Rouen, du 1<sup>er</sup> avril 1484 : " il va de bordeau en bordeau et aux étuves. "

-8 N. MIKAILOFF ; Manières de propreté du Moyen-Âge à nos jours ; p.15.

-9 G. VIGARELLO ; Le propre et le sale ; p.38.

-10 L. BOUCHER ; La peste à Rouen ; 1896 ; p.26 ; cité par G. VIGARELLO ; op. cit ; p. 16.

-11 D. JOUYSSSE ; Bref discours de la préservation et de la cure de la peste ; Amiens ; 1668 ;p.3. Cité par G. VIGARELLO ; op. cit. ; p. 18.

-12 C.E. Clerget ; *Du nettoyage mécanique des voies publiques* ; La revue de l'architecture ; Paris ; 1843 ; p.267. Cité par G. VIGARELLO ; op. cit. ; p. 208.

-13 A. GUILLAUME ; *Catéchisme hygiénique* ; Paris ; 1850 ; p. 237. Cité par G. VIGARELLO ; op. cit ; ; p.211.

-14 Ambroise TARDIEU ; *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*,... ; Tome premier ; Paris ; J.B. Baillièrre ; 1852 ; article bains ; pp. 126-134. Voir p. 127.

-15 Almanach de Rouen ; 1850.

-16 Merry DELABOST ; *Les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen* ; La Normandie Médicale ; 1896 ; pp. 250-269. Voir p. 263.

Dominique LATY ; histoire des bains ; Que sais-je ? ; P.U.F. ;1996 ; p. 117.

Jules ARNOULD ; *Nouveaux Eléments d'Hygiène* ; Paris ; J.B. Baillièrre ; 1881 ; p. 700 : " A Rouen, Michel Durand a fondé un bain public auquel est annexé un lavoir ; cet établissement, d'une distribution bien conçue, avec 8 baignoires d'hommes et 6 de femmes, donne 9 à 10 000 bains par an, à 40 centimes l'un. "

- 17 Almanach de Rouen ; 1851.
- 18 Almanach de Rouen ; 1905.
- 19 Séance du Conseil Municipal de Rouen du 1<sup>er</sup> avril 1851 ; Lettre au Préfet du 7 octobre 1852 (Archives municipales de Rouen ; dossier bains douches)
- 20 Séance du Conseil Municipal de Rouen du 5 mai 1857 (Archives municipales, dossier bains-douches)
- 21 UMSI, 19e année, 1880 ; Discours prononcé sur la tombe de M. le Dr Bottentuit, par M. Jude HUE ; p.21 à 23.
- Almanach de Rouen 1875. Voir aussi :Merry DELABOST ; *Les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen* ; La Normandie Médicale ; 1896 ; pp. 250-269. Voir p. 263.
- 22 Almanach de Rouen 1875.
- 23 Le Docteur Merry Delabost par H. GEISPITZ in :Notre Vieux Lycée ; Rouen ; 1918
- 24 Union Médicale de la Seine Inférieure ; n°11 ; 3<sup>e</sup> année ; 15 juillet 1864.
- 25 ADSM ; 1XP 331.
- 26 ADSM ; 1 XP 331.
- Voir aussi : Compte moral administratif des hospices pour 1867, 1868, 1870, 1878, 1881, 1883. ADSM.
- 27 Le Docteur Merry Delabost par H. GEISPITZ in :Notre Vieux Lycée ; Rouen ; 1918
- Dans son discours, le Dr Cerné précise : " *En ces jours de détresse qui réclament tous les dévouements, Delabost aurait voulu faire plus encore. J'ai pu le voir au début de la guerre, malgré ses 78 ans réclamer une place au chevet de nos blessés, suivant avec une véritable passion l'évolution des méthodes chirurgicales. Ses forces, ont, il est vrai, trahi sa volonté ; mais ce geste de son cœur et de sa conscience médicale était particulièrement touchant.* "
- 28 Le Docteur Merry Delabost par H. GEISPITZ in :Notre Vieux Lycée ; Rouen ; 1918
- A la mémoire du Dr Merry DELABOST, extrait de la monographie de la commune de Saint Saire en Bray, par N. Dupré, 1913 (archives municipales de Rouen, dossier Merry Delabost)
- La dépêche de Rouen des 12, 14 et 15 mars 1918. (archives municipales de Rouen, dossier Merry Delabost).
- 29 J. ARNOULD ; Sur la vulgarisation de l'usage du bain ; Annales d'hygiène publique ; Paris ; 1880 ; 3<sup>e</sup> série ; t. III ; p. 403. Cité par G. VIGARELLO ; op. cit. ; p. 235.
- 30 Jules ARNOULD ; *Nouveaux Eléments d'Hygiène* ; Paris ; J.B. Baillière ; 1881 ; p. 700
- 31 Circulaire du 20 octobre 1872 du Ministre de l'Intérieur. Voir : " la propreté corporelle. Moyens de l'obtenir. Bains-douches de propreté " ; par le Dr Robert DELABOST ; Rouen ; J. Lecerc ; 1899 ; p. 74.
- 32 Merry DELABOST ; *Bains-douches de propreté, leur application dans les prisons cellulaires* ; Melun ; 1888 ; p. 2-3. Extrait du Bulletin de la Société générale des Prisons.
- 33 Merry DELABOST ; *Un demi-siècle de prison* ; Rouen ; A. Lainé ; 1917 ; Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ; p. 9.
- 34 L'histoire de ces premiers travaux se trouve détaillée dans de nombreux articles de Merry Delabost :
- \* **Hygiène pénitentiaire. Bains-douches de propreté avec application dans les prisons cellulaires.** Melun ; 1888 ; in 8 ; 15 p.. Extrait du Bulletin de la Société générale des Prisons. BMR, côte : m m 2254 39.
- \* **Bains-douches de propreté. Nouveaux appareils de bains dans les prisons françaises. Lettre à M. le Secrétaire Général de la Société des Prisons.** Extrait du Bulletin de la Société générale des Prisons, n° de juin 1882. Paris ; imprimerie Chaix ; 1882. ADSM ; 1YP 121.
- \* **Note sur un système d'ablutions pratiqué à la prison de Rouen et applicable à tous les grands établissements pénitentiaires ou autres.** Extrait des Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 2<sup>e</sup> série, Tome XLIII, 1875. ADSM ; 1YP 121.
- \* **Un demi siècle de prisons. Rouen** ; Lainé ; 1917 ; 38 p.. Extrait du précis de l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Rouen. BMR, côte : BR. m 76.
- A voir également du Dr Robert DELABOST : **La propreté corporelle. Bains-douches de propreté.** Rouen ; 1899. BMR, côte : MM 625.
- 35 Merry DELABOST ; *Note sur un système d'ablutions pratiqué à la prison de Rouen et applicable à tous les grands établissements pénitentiaires ou autres.* Extrait des Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 2<sup>e</sup> série, Tome XLIII, 1875.
- 36 Jules ARNOULD ; *Nouveaux Eléments d'Hygiène* ; Paris ; J.B. Baillière ; 1881 ; p. 701-702.
- 37 Merry DELABOST ; *les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen.* La Normandie Médicale ; 1896 ; pp. 250-269. Voir p. 254.
- 38 Merry DELABOST ; *les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen.* La Normandie Médicale ; 1896 ; pp. 250-269. Voir aussi : Dr Robert DELABOST : *La propreté corporelle. Bains-douches de propreté.* Rouen ; 1899 ; p.126-127.
- 39 *L'hygiène moderne. Une invention révolutionnaire.* Textes et documents pour la classe n° 680 ;

septembre 1994 ; pp.20-23.

- 40 Merry DELABOST ; *Les bains-douches de propreté*. Rouen ; imprimerie Leprêtre ; 1896. Extrait du Compte-Rendu de la lie session des assises de Caumont. Voir p.1.
- 41 Merry DELABOST ; *les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen*. La Normandie Médicale ; 1896 ; voir p. 264-268.
- 42 Dr Robert DELABOST : *La propreté corporelle. Bains-douches de propreté*. Rouen ; 1899 ; p.128. Voir rapport de M. Adolphe Martin, séance du 27 avril 1900 du Conseil municipal de Rouen. Archives municipales.
- 43 rapport de M. Adolphe Martin, séance du 27 avril 1900 du Conseil municipal de Rouen. Archives municipales.
- 44 Conseil municipal de la ville de Rouen. Extrait du registre des délibérations. Séance du 9 décembre 1898
- 45 Dr Robert DELABOST : *La propreté corporelle. Bains-douches de propreté*. Rouen ; 1899 ; p.128-134. Il en donne une description détaillée et, chose précieuse, cette thèse comporte un plan et surtout des photographies de cet établissement.
- 46 Cité in : Merry DELABOST ; *les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen*. La Normandie Médicale ; 1896 ; p.256.
- 47 Séances du Conseil municipal de la ville de Rouen du 11/11/1898 et du 9/12/1898. Archives municipales.
- 48 Rapport de M. Fichet au nom de la commission des finances de la ville de Rouen. Conseil municipal. Séance du 9 décembre 1898.
- 49 Lettre de M. F. Depeaux au maire de Rouen du 10 décembre 1898. Archives municipales. Dossier bains douches.
- 50 Voir lettre de M. Depeaux du 11 mars 1899. Archives municipales.
- 51 Cette installation est décrite (avec une illustration photographique) dans la thèse de son frère, le Dr Robert Delabost ; p. 118 et suivantes.
- 52 Archives municipales de Rouen.
- 53 H. GEISPITZ ; Docteur Merry Delabost ; Notre vieux Lycée ; voir p. 54. Le Dr Delabost fut nommé président du Conseil d'administration de la Société en 1912 et le resta jusqu'à sa mort.
- 54 Projet de création d'une société rouennaise de bains-douches ou bains en pluie à bon marché avec l'appui de la ville de Rouen. Archives municipales.
- 55 La Société rouennaise des bains en pluie, constituée pour une durée de 25 ans, fit connaître, en 1927 qu'elle ne se reconstituait pas et ne continuerait donc pas son œuvre. Elle accepta de céder l'établissement de la rue du pré à la ville pour le prix de 45 000 francs. Ce qui fut accepté. Voir conseil municipal du 30 novembre 1927.
- 56 ADSM ; 5 M 193.
- 57 Merry DELABOST ; *les bains-douches à bon marché à Bordeaux et à Rouen*. La Normandie Médicale ; 1896 ; note 2, p.254
- 58 H. GEISPITZ ; Docteur Merry Delabost ; Notre vieux Lycée ; voir p. 55.
- 59 Conseil municipal de la ville de Rouen. Extrait du Registre des délibérations. Séance du 24 mars 1922. (Archives municipales).
- 60 Séances du Conseil municipal du 24 mars 1922 et du 8 décembre 1922.
- 61 Séance du 8 décembre 1922.
- 62 Journal de Rouen du 6 avril 1923.
- 63 Séances du 9 juin et du 20 septembre 1923.
- 64 Lettre au Maire de Rouen du 13 novembre 1925. Archives municipales.